Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 036-213601594-20260605-20260660-DE

Département de l'Indre — **Délibération du Conseil Municipal**

Commune du Poinçonnet — **Séance du 05 juin 2026**

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, à 19h00, le Conseil Municipal du Poinçonnet, dûment convoqué le vingt-neuf mai deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de ville, 1 place du 1er Mai, sous la présidence de Madame Danielle DUPRÉ-SÉGOT, Maire.

Etaient Présents : ALAUME Virginie – BARON Bernard – BONESME Elodie – BOSSUT Martine – CAGNATO Frédéric – DELALANDE Elisabeth – DESAIX Ludovic – DUPEYRON Marie-Christine – DUPRÉ-SÉGOT Danielle – FOUCHET Mathilde – FOURÉ Eric – GORGEON Célia – GRABOWSKI François – PALLEAU Bruno – PHILIPPON Emilie – QUESADA Jean-François – RENÉ Adrien – RIPART Christine – THOMAS Vincent – THOONSEN Fanny - TRISTANT Patrick – VARVOU Nathalie – VIRARD Christian

Absents avec pouvoirs : AUGER Frédéric (procuration à GRABOWSKI François) – CHAUVAT Mayline (procuration à DUPRÉ-SÉGOT Danielle) – DARDANT-LORILLOUX Gaëlle (procuration à DESAIX Ludovic) – FORT Jean-Michel (procuration à THOMAS Vincent) – MICHAUD Laurent (procuration à PHILIPPON Emilie) – VIGNAU Olivier (procuration à GORGEON Célia)

Secrétaire de Séance : VARVOU Nathalie

Présents : 23
Absent : 0
Pouvoirs : 6

Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

N°2026-06-60 : RH – TABLEAU EMPLOIS _ Mise à jour du tableau des emplois suite aux avancements de grade

Rapporteur : Mme Danielle DUPRÉ-SÉGOT, Maire

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2026.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 036-213601594-20260605-20260660-DE

Vu le tableau des emplois,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **SUPPRIME** les emplois suivants :
 - ✓ Animateur au grade d'adjoint d'animation, à temps complet,
 - ✓ Agent de communication au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet,
 - ✓ Agent d'entretien au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe, à temps complet,
 - ✓ Agent d'entretien polyvalent des services techniques au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe, à temps complet.

- **CRÉE** les emplois suivants :
 - ✓ Animateur au grade d'adjoint d'animation principal de 2ème classe, à temps complet.
 - ✓ Agent de communication au grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe, à temps complet,
 - ✓ Agent d'entretien au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet,
 - ✓ Agent d'entretien polyvalent des services techniques au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe, à temps complet.

- **ADOPTE** la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à compter du **1er juillet 2026,**

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à cette affaire,

- **SPÉCIFIE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

Le Secrétaire de séance

Nathalie VARVOU

Le Maire,

Danielle DUPRÉ-SÉGOT